



JOURNAL LE ST-AX

**Printemps
2023**

**LICENCE POUR LES CHIENS
PAGE 5**

**JOURNÉE VERTE ET BAZAR
PAGE 6**

**ÉCOCENTRE ET RDD
PAGE 9**

DEUXIÈME VERSEMENT DE TAXES : 5 JUILLET



MOT DU MAIRE

Chers citoyens, chères citoyennes,

En cette période printanière, le Conseil municipal travaille à élaborer un nouveau logo pour la Municipalité. Soyez sans crainte, nous conservons tout de même nosF traditionnelles armoiries. L'objectif est de moderniser et d'épurer nos communications.

Deux projets qui me tiennent à cœur sont en cours, soit la mise à jour du plan de sécurité civile et le programme de gestion des actifs municipaux. Le plan de sécurité civile est essentiel afin d'agir de façon rapide et efficace lors de sinistres. Notez que vous, citoyens et citoyennes, avez aussi une responsabilité importante en situation d'urgence, soit de vous assurer d'être autonome pendant 72 heures. Nous vous donnerons une foule d'informations à ce sujet dans les prochains mois. Si ce n'est déjà fait, je vous invite à vous inscrire pour recevoir l'alerte citoyenne (informations à la page 4). Ce petit geste permettra à la Municipalité de vous joindre facilement en cas de sinistre. Vous pouvez aussi choisir de recevoir d'autres alertes pour les avis publics, avis d'ébullition, dates d'échéance pour les versements de taxes, etc. La gestion des actifs, quant à elle, est une façon pour la Municipalité de connaître les infrastructures (routes, ponceaux, bâtiments, aqueduc, égouts), leur état, leur coût de réparation ou de remplacement. C'est un outil d'aide à la décision et de planification budgétaire sans pareil, qui fera en sorte de sauver des coûts à moyen et long termes.

Malgré quelques contraintes, la Municipalité continue de travailler à la mise en place d'actions en relation avec l'étude de circulation.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Michel Ricard, maire



Guylaine Perreault



Catherine Venne



Sébastien Ricard



Myriam Arbour



Chantal Robichaud



Danny Quesnel

QUELQUES DÉCISIONS DU CONSEIL EN JANVIER ET FÉVRIER

Soutien aux organismes : Le Conseil municipal a octroyé une aide financière à plusieurs organismes œuvrant à Saint-Alexis. Ceci permettra au *Comité des loisirs*, *l'Afeas*, la *FADOQ*, *l'École Notre-Dame*, le *Groupe Scout Saint-Jacques*, la *Fabrique Notre-Dame-de-L'Acadie* et *l'Association de Soccer de la Nouvelle-Acadie* d'offrir diverses activités aux alexinois et alexinoises de tous âges.

Sécurité publique : Les personnes membres de l'organisation de la sécurité civile de Saint-Alexis ont été officiellement nommées. Tous les membres du Conseil municipal et tous les employés jouent un rôle important dans cette organisation, de même que la Sûreté du Québec et le Service de sécurité incendie.

Règlements : Un nouveau règlement sur le traitement des élu(e)s a été adopté. La rémunération des membres du Conseil municipal a été ajustée à la hausse et des jetons de présence sont maintenant prévus pour certaines séances et réunions de comités. De plus, un premier projet de règlement sur les dérogations mineures a été adopté, ce qui sera suivi de l'adoption éventuelle d'un second projet de règlement et d'une adoption finale. Un règlement sur le comité consultatif d'urbanisme a aussi été adopté afin de mieux encadrer le fonctionnement, les rôles et les responsabilités de cet outil de démocratie participative.

Bibliothèque : Le Conseil municipal a accepté un projet pilote intitulé « Espace études » pour les élèves de 5^e et 6^e année de *l'École Notre-Dame*, les jeudis de 15 h 30 à 18 h 30 à la Bibliothèque Diane-Lavallée. Un essai de deux mois permettra ensuite d'évaluer la pertinence de poursuivre ou non le projet.

Sécurité routière : Un mandat a été octroyé à la firme *Groupe Conseil CHG Inc.* afin d'accompagner la Municipalité dans ses démarches auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'ajout d'un feu de circulation ou d'un carrefour giratoire à l'intersection de la Petite Ligne et de la route 158.

Aqueduc : Un mandat a été octroyé à l'entreprise *Éric Expert Canalisations* pour le nettoyage et la désinfection du réservoir d'eau potable.

Pour plus de détails : st-alexis.com/municipalite/conseil-municipal/proces-verbaux



7 avril : Journée mondiale de la santé | Vendredi Saint

10 avril : Lundi de Pâques

16 au 22 avril : Semaine nationale de l'action bénévole

22 avril : Jour de la Terre

23 avril : Journée mondiale du livre et du droit d'auteur

2 mai : Journée nationale du sport et de l'activité physique

14 mai : Fête des mères

22 mai : Journée nationale des Patriotes

INFOLETTRE ALERTE CITOYENNE SIGNALEMENT



La Municipalité offre plusieurs outils de communications.

En vous inscrivant à l'**Infolettre**, vous recevrez des avis pour les activités municipales et les activités des comités et organismes du milieu, en plus des avis de publication du Journal Le St-Ax. Prenez note que ces avis ne seront pas partagés sur la plateforme de l'Alerte citoyenne.

N'hésitez pas à vous inscrire également à l'**Alerte citoyenne** (avis.st-alexis.com). Depuis votre inscription à l'Alerte citoyenne, il y a peut-être eu des ajouts de catégories :

Urgence (obligatoire) | Aqueduc | Conseil municipal (avis publics et rappels de règlements) | Taxes (dates d'échéance) | Autres (collecte des encombrants, etc.)

- Vous pouvez mettre à jour votre inscription en ajoutant de nouvelles catégories d'avis à votre compte.
- Vous pouvez faire la demande par courriel (communications@st-alexis.com) pour que la Municipalité ajoute des catégories à votre compte.

Attention! Il est obligatoire de confirmer votre inscription pour recevoir les avis. Vous recevrez un courriel et/ou un SMS (texto) pour confirmer votre inscription.
Surveillez vos courriels indésirables.

Saviez-vous qu'à partir de la plateforme de l'Alerte citoyenne, il est possible de faire un **signalement** sans y être inscrit? Cliquez sur le lien de l'Alerte citoyenne du site web et cliquez sur le menu « Faire un signalement ». Si vous voyez un bris sur le réseau de l'aqueduc, le réseau routier ou tout autre bris sur les actifs municipaux, faites une requête à la Municipalité avec cet outil de signalement.

AIDE FINANCIÈRE - PROTÉGEONS L'ENVIRONNEMENT

Plantation d'arbres matures : Programme visant à promouvoir et à favoriser l'acquisition et la plantation d'arbres.

Barils récupérateurs d'eau : Programme offrant une aide pour l'achat de barils, permettant de diminuer la consommation d'eau potable.

Couches lavables et produits d'hygiène féminine réutilisables : Programmes encourageant l'utilisation de produits réutilisables afin de réduire la quantité d'ordures ménagères enfouies.

Critères d'admissibilité : st-alexis.com/citoyens/environnement/programme-daide-financiere

LICENCE POUR LES CHIENS



Lanaudivère
Basse-Laurentides

Tout propriétaire de chien(s) doit se procurer une licence (médaille) annuellement pour chaque chien, au coût de 25 \$. Voici comment vous procurer les licences :

- Hôtel de ville, aux jours et heures d'ouverture (page 16).
- Lors du recensement annuel effectué par la SPCA Lanaudivère en mars et avril de chaque année (en payant directement au contrôleur qui passera à votre domicile).
- Sur le site web de la SPCA Lanaudivère : cliquez sur le menu « Licence », cliquez sur le bouton rouge « Acheter en ligne » qui est situé sous le logo **emili** dans l'encadré bleu, dans la section de droite, cliquez sur le bouton « S'enregistrer » pour créer un compte et faire votre paiement.

Lors du recensement, si vous êtes absent(e), une note sera laissée à votre attention et il sera de votre responsabilité de payer votre licence.

À propos

Le règlement 2013-003 établit le nombre maximal de chiens à trois (3) dans ou sur un immeuble, unité de logement, commerce, industrie ou autre lieu.

SÉCURITÉ CIVILE



Ce logo évoque la mission de la sécurité civile qui est d'intervenir de manière calme et efficace en situation d'urgence et de rétablir l'harmonie dans les milieux touchés par des sinistres.

La Municipalité doit se garder à l'abri de toute catastrophe en préparant un plan couvrant les opérations de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement, en plus de mesures pour assister les citoyens, les entreprises et organismes du milieu.

D'ailleurs, les citoyens doivent être prêts à faire face à une situation d'urgence avec une trousse incluant 7 articles essentiels : eau potable, nourriture non périssable, ouvre-boîte manuel, radio à piles, lampe de poche avec des piles de rechange, allumettes et chandelles, trousse de premiers soins.



SAUVEZ UNE VIE !
DEA-Québec

La Municipalité a inscrit ses deux défibrillateurs externes automatisés sur l'application mobile gratuite « DEA Québec ».

Ils seront bientôt visibles sur la carte interactive.

En téléchargeant l'application, une carte avec le DEA le plus près de votre position GPS apparaîtra en situation d'urgence, incluant un aide-mémoire pour pratiquer le RCR sur une victime.

Journée verte

27 mai de 9 h à midi

Distribution de compost
Échanges de vivaces
Distribution de semis
Les super-recycleurs
CREL (ateliers interactifs)
Écocentre (information seulement)
Fleurons du Québec
Kiosque à limonade (financement de l'école)

Parc Alice-Simard

L'événement aura lieu beau temps, mauvais temps!
En cas de pluie, le Bazar aura lieu dans le chalet récréatif.



Tirages d'arbustes fruitiers

Au cours de l'avant-midi, soit à 10 h, à 11 h et à 12 h, il y aura au kiosque « tirages », 25 tirages d'arbustes fruitiers par heure pour les participants qui auront fait une visite à la *Journée verte*. Notez qu'il faut obligatoirement être **présent** au parc lors du tirage.

Bazar de 9 h à 15 h

Durant la Journée verte, au parc, il y aura aussi le Bazar. **Inscrivez-vous, au coût de 10 \$, avant le 12 mai!** Les détails et le formulaire d'inscription sont disponibles au st-alexis.com.



URBANISME

Abri d'auto temporaire

Le règlement de zonage mentionne que les abris d'auto temporaires sont autorisés du 15 novembre au 15 avril de l'année suivante. **À partir du 16 avril**, toute structure, toile ou composante d'abris d'auto temporaires devra être retirée et rangée. Toute personne qui contrevient à cette disposition du règlement de zonage commet une infraction et est passible d'une amende.

Vente de garage

Les ventes de garage sont autorisées seulement la 2^e fin de semaine de juin et d'octobre

Détails dans le prochain Journal Le St-Ax. D'ici là, profitez du Bazar organisé le 27 mai lors de la Journée verte (page 6).

Vidange de fosse septique

Le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) est un règlement provincial qui découle de la Loi sur la qualité de l'environnement. Les propriétaires d'immeubles qui sont pourvus d'une installation septique doivent procéder à la vidange de leur fosse au moins une fois tous les 2 ans (article 13) et faire parvenir à la Municipalité une copie du rapport de vidange rempli par le vidangeur. Il est important de nous faire parvenir une copie de votre bon de vidange, car sans une preuve de vidange valide dans le dossier de votre résidence démontrant que vous avez effectué la vidange de fosse aux 2 ans, vous pourriez recevoir un constat d'infraction.

Contrôle des chiens

Les nuisances suivantes peuvent entraîner une infraction, passible d'une amende, prévue au règlement no 2013-003 :

- Qu'un chien cause un dommage à la propriété d'autrui.
- Qu'un chien aboie, jappe ou hurle de façon à troubler la paix du voisinage.
- Qu'un chien se trouve sur une place publique (parc, rue, trottoirs) sans être tenu par une laisse n'excédant pas 2 mètres par une personne capable de le maîtriser.
- Qu'un chien ne soit pas attaché, enclavé ou gardé de toute autre manière efficace sur le terrain privé dudit propriétaire.
- Que plus de 3 chiens soient gardés dans ou sur un immeuble ou autre lieu, sans que le propriétaire ne soit titulaire d'un permis d'exploitation de chenil en vigueur.
- L'omission par tout propriétaire d'un chien de prendre les moyens appropriés pour enlever les excréments dudit chien tant sur la propriété publique que privée et en disposer de façon adéquate.



L'écocentre est un lieu de dépôt et de récupération d'objets encombrants mis à la disposition des citoyens. Allez y déposer vos matières qui ne sont pas acceptées dans la collecte régulière des ordures ménagères.

Ouverture le 7 avril 2023
8 h à 16 h

Horaire
7 avril au 4 novembre 2023
lundi, mardi, vendredi et samedi : 8 h à 16 h
dimanche : 8 h 30 à midi

Matériaux acceptés

Bois : bois de construction, branches, meubles en bois, etc.

Métaux : appareils ménagers, gouttières, métaux, refroidisseur à eau, etc.

Déchets ultimes : bardeaux d'amiante, béton, boyaux d'arrosage, brique, céramique, gypse, préart, tapis, matelas, etc.

Bardeaux d'asphalte

Autres : appareils électroniques, carton, livres, papier, pneus sans jante, terre non contaminée, tourbe, etc.

Matériaux non acceptés

Résidus domestiques dangereux (RDD), carcasses d'animaux, couches souillées, déchets domestiques, médicaments, etc.

Accès sans frais | Aucune limite de visite
Preuve de résidence exigée | Interdit aux commerces



Collectes spéciales

Résidus verts : 1^{er} mai
Encombrants : 6 juin

Résidus domestiques dangereux (RDD)

Aux garages municipaux de 8 h à 16 h
6 mai à Sainte-Marie-Salomé (690, rue Saint-Jean)
13 mai à Saint-Jacques (186, rue St-Jacques)
20 mai à Saint-Esprit (21, rue Principale)

Accès sans frais
Preuve de résidence exigée



RDD acceptés

Produits corrosifs
Produits inflammables
Produits toxiques
Produits explosifs
Pneus hors d'usage



Matériel électronique



Médicaments
Ampoules fluocompactes



Peinture, teinture, vernis
Piles

EXPOSITION CONTE EN BOÎTE

Du 11 au 16 avril, la bibliothèque vous présentera les œuvres de M. Jacques Boutin, marionnettiste professionnel international et animateur.

L'exposition du projet *Conte en boîte* est une création collective en pâte à modeler créée à partir d'une histoire fictive de base. Cette dernière se transforme au fil des idées des jeunes artistes impliqués. Un chef d'œuvre créé de toutes pièces en collaboration avec nos jeunes lanauois. Un moment de pur bonheur à partager en famille!



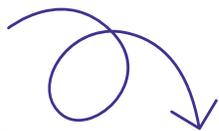
SOIRÉE DE JEUX DE SOCIÉTÉ

Vendredi 28 avril de 18 h 30 à 20 h.

Activité gratuite pour toute la famille!

POURQUOI S'ABONNER À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

- Pour trouver un document sans avoir à déboursé de frais.
- Pour emprunter des livres, revues ou journaux numériques gratuitement.
- Pour avoir accès à la *carte musée*, offrant des entrées gratuites aux familles de 5 personnes, dans différents établissements.
- Et plus encore!



Pour en savoir
davantage, visitez
biblietcie.ca

Créé dans le but d'inciter les jeunes à développer des habitudes de lecture, ce site web est ludique et personnalisé puisqu'il permet aux jeunes de devenir, chaque jour, le héros de leur aventure.



Plusieurs histoires sont disponibles, et ce, pour différents groupes d'âge (6-9 ans, 9-12 ans et 12 ans et plus).

Les jeunes sont encouragés à terminer une histoire afin d'avoir une chance de gagner l'un des nombreux prix offerts.

tonaventure.com
est la destination à visiter cet été!

5 au 26 mai



Exposition itinérante à l'Hôtel de ville

Une exposition sera présentée dans l'entrée
de l'Hôtel de ville sur l'*Histoire de la forêt
lanadoise* présentée par



Association Forestière
de Lanaudière



Camp de jour
26 juin au 18 août 2023
Période d'inscription :
24 et 25 avril 2023 (en soirée)

Information ou inscription
Loisirs de Saint-Jacques
450 839-3671 poste 7670
ou loisir@st-jacques.org

La Fabrique Notre-Dame-de-l'Acadie
n'a plus les revenus suffisants
pour entretenir quatre églises.



Assistez à l'Assemblée
générale formelle, organisée
par la Fabrique, pour en
discuter.

**Rendez-vous à l'église de
Saint-Jacques, le mardi
18 avril 2023 à 19 h.**

13 mai de 10 h à 11 h 30

Atelier gratuit sur les produits estivaux

Création de baume à lèvres,
crème pour le corps et le visage,
crème solaire et chasse moustique.
De merveilleux produits biologiques qui
peuvent être faits à la maison à peu de
frais, pour vous faire apprécier l'été.

Animatrice : Martine Parent
Inscription obligatoire :
450 839-7277 # 7380

Rallye identité-patrimoine de la Nouvelle-Acadie

Le 20 juin de 9 h à 15 h, aura lieu la
2^e édition d'un rallye historique avec tous les
élèves de 4^e année de la Nouvelle-Acadie.

Des petits groupes de 8 élèves seront
accompagnés par des parents bénévoles
pour participer à la rencontre d'une douzaine
de courts ateliers animés (20 min) par des
acteurs ou bénévoles.

**Vous aimeriez animer un atelier historique
sur notre patrimoine durant la journée? Ou
simplement accompagner les artistes pour
accueillir les élèves?**

L'organisateur a besoin de personnes habiles
pour l'animation auprès des enfants afin de
faire de la vulgarisation historique. Sachez
que tous les contenus sont déjà préparés
(quizz, journal de bord, etc.). L'organisateur
est aussi à la recherche de bénévoles pour
accueillir les groupes et communiquer avec
les organisateurs durant la journée. Une
rencontre préparatoire aura lieu pour tous les
bénévoles.

Une validation des antécédents judiciaires
sera faite pour tous bénévoles auprès des
enfants.

Pour plus d'information, veuillez
communiquer avec Ernesto Castro Roch,
organisateur du rallye :

Ernesto.castro001@csssamares.gouv.qc.ca
450-758-3754, poste 26561



Notre année 2023 est déjà bien entamée.

Le 11 février dernier, nous avons organisé notre journée carnaval. Sous un soleil rayonnant, les familles ont pu participer à plusieurs activités extérieures et déguster des produits régionaux. Merci à tous les bénévoles et commanditaires.

Le 21 février, nous avons tenu notre assemblée annuelle. À cette occasion, nous avons présenté le bilan de nos activités. Nous avons aussi obtenu la confirmation de la Municipalité pour notre budget 2023. Celui-ci est en hausse d'environ 10 %, ce qui nous permettra de vous offrir de belles activités. À cette occasion, nous avons aussi renouvelé le mandat de l'équipe actuelle tout en ajoutant Mme Mélodie Juteau à notre équipe. Merci à tous.

PROCHAINES ACTIVITÉS

Rallye de Pâques Du 1^{er} au 7 avril

Cherchez les œufs
cachés dans le village

Disco 9 - 12 ans Vendredi 5 mai

Au moment où vous lirez ce texte, nous aurons aussi tenu une activité jeux vidéo pour les adolescents de 13 à 17 ans. Cette activité sera une première pour ce groupe d'âge. Nous espérons que ce sera un succès.

Vous pourrez aussi mettre les dates de nos prochaines activités à vos agendas.

Au plaisir de vous y croiser.

Xavier Bernard, président

Facebook : [Comité des loisirs de Saint-Alexis](#)



BÉNÉVOLONS À L'UNISSON!

SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE
16-22 avril 2023

49^e
ÉDITION

fca^{oq}
Fédération des
Centres d'action bénévole
du Québec

Présentée par
Hydro
Québec

Je
BÉNÉVOLE
ca

La Municipalité a honoré ses bénévoles, le 5 février dernier, lors du brunch dinatoire de l'action bénévole de l'année 2022. La communauté Alexinoise est active et le Conseil municipal souhaitait mettre en lumière ces personnes qui donnent généreusement de leur temps pour améliorer la qualité de vie des citoyens.

La Municipalité est reconnaissante puisque l'implication de plusieurs joue un rôle essentiel dans l'offre de service municipal.



Dîners mensuels

Mardi 18 avril dès 11 h 30 au chalet récréatif.
Mets asiatiques suivi d'un atelier « Avant de m'envoler ».

Assemblée générale annuelle

Mardi 30 mai à 16 h au chalet récréatif.
Réservation : 450 839-2312 ou michelyne.bellerose@hotmail.com

Activités hebdomadaires

Cartes, poches, pétanque atout et plus encore. Les mardis de 13 h à 16 h au chalet récréatif.



La Passe-partout est un programme mis sur pied par le *ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur* permettant aux familles d'enfants de 4 ans de vivre une transition harmonieuse en vivant des activités GRATUITES dans une école du secteur au cours de l'année qui précède l'entrée à la maternelle. Les activités sont d'une durée de 2 h. Les parents doivent fournir le transport.

Comment s'inscrire? Présentez-vous à votre école de quartier aux heures d'ouverture du secrétariat, en ayant en main le certificat de naissance original de votre enfant.



Activités

Lundis, mercredis et vendredis en après-midi : tissage
Mardi 11 avril en après-midi : visite de l'Abbaye de Saint-Jean-de-Matha
Mardi 16 mai à 19 h : Assemblée générale annuelle

Des informations précises sur le déroulement des activités seront envoyées par courriel à toutes les membres. **Vous êtes intéressée à devenir membre?** Peu importe votre âge, il y a une place et une activité pour vous. Pour une carte de membre, veuillez communiquer avec Cécile Lefebvre par téléphone au 450 839-2660



Société de
Saint-Vincent de Paul

Un organisme qui fait du bien dans la communauté
auprès des personnes dans le besoin.

Trouvez de tout à prix abordable: des vêtements, des articles de sports, des articles de cuisine et de la nourriture.

En 2022, 2 253 familles ont eu recours au dépannage alimentaire de façon hebdomadaire. De ce nombre, 102 familles provenaient de Saint-Alexis. Notez que chaque visite d'une même famille, compte pour une famille.



Recherche de transporteurs bénévoles

Pour les transports médicaux, légaux ou pour des ateliers.

ACFM défraie les frais de kilométrage (0,53 \$ / km)

ACFM fournit les bancs d'auto ainsi que la formation à cet effet

ACFM fournit le matériel de désinfection et de protection

Rencontres prénatales

À débiter dès la 12^e semaine de grossesse.

Durée : 5 rencontres (1 soir sur semaine, 1 fois par mois)

Coût : 40 \$ pour les 5 rencontres

Information

ou inscription :

450 439-2669



Conférences gratuites de 18 h 30 à 20 h 30 pour les parents

4 avril : diversité sexuelle et de genre (Mme Prince, sexologue)

5 avril : réseaux sociaux et cyberintimidation (Sûreté du Québec)

11 avril : gestion de la colère : comprendre et agir (Mme Brabant)

18 avril : stimuler le langage au quotidien (Mme Althot)

Inscription : 450 758-3703 # 28492 ou

angelicaandretti@reussiteeducativemontcalm.com

Service de garde
sur place

HOURRA! ON PEUT SORTIR LES VÉLOS!

Avant de laisser votre enfant s'aventurer sur la route, sachez que la sécurité commence par un vélo sécuritaire... et qu'un vélo sécuritaire, c'est un vélo qui se voit et qui est bien entretenu. Qu'il soit tout jeune ou plus vieux, un cycliste averti porte des vêtements voyants et un casque de vélo bien ajusté à sa tête. Attention aux lacets de souliers et aux pantalons trop longs, aux robes d'été et aux accessoires qui peuvent se prendre dans la chaîne du vélo et occasionner une chute. N'oubliez pas qu'un vélo doit être équipé d'un phare blanc à l'avant et d'un feu rouge à l'arrière lorsqu'il circule le soir. C'est la loi!

En vélo, votre enfant peut avoir de la difficulté à évaluer la distance et la vitesse d'un véhicule. Apprenez-lui à se méfier des autos qui sortent de leur entrée de stationnement en lui montrant que lorsqu'un véhicule fait marche arrière, ses feux de recul s'allument. Répétez qu'il faut toujours se tenir loin des gros véhicules. Les autobus, les camions, les fourgonnettes ont plusieurs angles morts, ce qui empêche leurs conducteurs de bien voir ce qu'il y a autour d'eux.

**Souvenez-vous que le plaisir du vélo passe d'abord par la prudence
et le respect du code de la sécurité routière.**

SOYEZ VIGILANT ET COURTOIS



La Sûreté du Québec précise que tous les usagers sont responsables de leur sécurité et celle des autres. Que chaque utilisateur du réseau routier possède une responsabilité qui est partagée. Les automobilistes et les usagers vulnérables doivent donc adopter des comportements responsables permettant ainsi de rendre les routes du Québec plus sécuritaires. Voici les comportements responsables à adopter :

Automobilistes

- Respecter les limites de vitesse
- Immobiliser le véhicule avant la ligne d'arrêt
- Céder le passage aux piétons
- Bien vérifier l'angle mort avant d'effectuer une manœuvre
- Allumer ses phares pour être visible en tout temps

Piétons

- Toujours circuler sur les trottoirs
- S'il n'y a pas de trottoir, circuler sur l'accotement ou le bord de la chaussée, dans le sens contraire à la circulation
- Utiliser les endroits prévus pour traverser une route
- Établir un contact visuel avec les automobilistes avant de traverser

Cyclistes

- Respecter la signalisation et les priorités de passage
- Être prévisible, signaler ses intentions
- Porter un casque
- Les cyclistes doivent accorder la priorité de passage à tout véhicule circulant sur la voie dans laquelle ils veulent s'engager.

COMMENT CHOISIR UN EXTINCTEUR

Achetez un extincteur portatif portant le sceau d'homologation d'un organisme reconnu (*Laboratoires des assureurs du Canada*).

Choisissez un extincteur à poudre polyvalent A, B, C qui peut éteindre des feux :

A: de matériaux inflammables comme le bois, le papier et le tissu;

B: de liquides ou de gaz inflammables comme l'huile, l'essence, les solvants, la graisse et le beurre;

C: d'appareils électriques sous tension comme le câblage, le panneau électrique et les moteurs électriques.



Optez pour un extincteur dont la cote minimale est de 2A 10B C. Ne retirez pas l'étiquette indiquant la date de la dernière inspection / entretien.



Coordonnées

HÔTEL DE VILLE

Adresse postale

258 rue Principale, local 100
Saint-Alexis (Québec) J0K 1T0

Horaire

Lundi, mercredi et jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h
Mardi, vendredi, samedi et dimanche : fermé

Téléphone

450 839-7277

Adjointe administrative : poste 7300 | info@st-alexis.com

Direction générale : poste 7310 | dg@st-alexis.com

Urbanisme et environnement : poste 7360 | urbanisme@st-alexis.com

Bibliothèque : poste 7380 | biblio@st-alexis.com

Communications : poste 7301 | communications@st-alexis.com

Travaux publics : poste 7320 | tp@st-alexis.com

Informations générales

Site web : www.st-alexis.com

Facebook : www.facebook.com/saintalexismontcalm

Alerte citoyenne : www.avis.st-alexis.com

Inscrivez-vous à l'infolettre sur le site web

Conseil municipal

Michel Ricard : maire@st-alexis.com

Guylaine Perreault : siege1@st-alexis.com

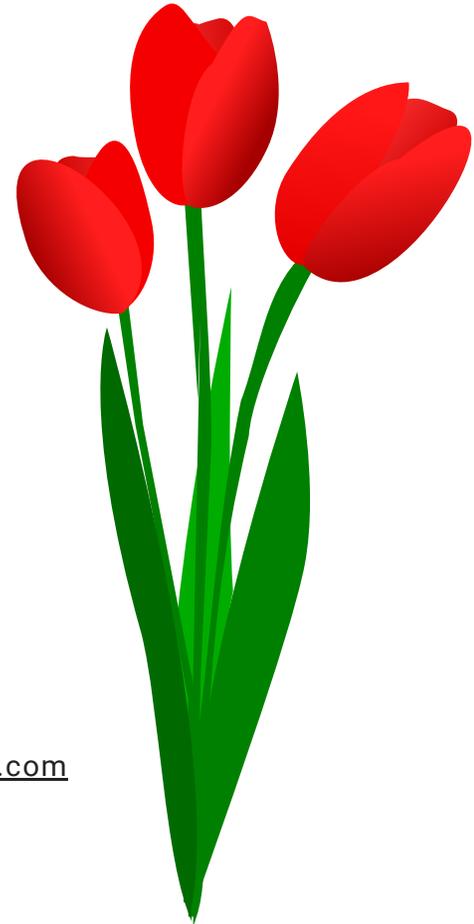
Catherine Venne : siege2@st-alexis.com

Sébastien Ricard : siege3@st-alexis.com

Myriam Arbour : siege4@st-alexis.com

Chantal Robichaud : siege5@st-alexis.com

Danny Quesnel : siege6@st-alexis.com



Prochaines séances du conseil municipal
Lundi 24 avril | Jeudi 25 mai

Prochaine parution du Journal Le St-Ax
Été : juin-juillet-août
Date de tombée : 1^{er} mai

Fermeture de l'Hôtel de ville
Pâques : 7 et 10 avril | Patriotes : 22 mai